

**Si tu es témoin  
ou victime de harcèlement,  
il y a toujours une personne  
de confiance pour en parler  
dans ton établissement.**

**Plateforme nationale  
pour les victimes  
de harcèlement :**

*Service et appel gratuits*



**NON AU HARCELEMENT**

[WWW.NONAUHARCELEMENT.EDUCATION.GOUVER.FR](http://WWW.NONAUHARCELEMENT.EDUCATION.GOUVER.FR)



**D**  
LYCÉE PROFESSIONNEL  
JACQUES DOLLE  
MÉTIERS DE L'INDUSTRIE, DU TERTIAIRE ET DE LA COIFFURE

  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Tu es  
harcélé ?  
Contacte  
le 3018 !**

Ne reste pas seul, des  
professionnels sont là  
pour t'aider



# NON au HARCELEMENT

programme PHARe

Programme de lutte contre le  
harcèlement à l'école





## QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES ?

Le harcèlement est défini comme étant une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Il a pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Trois dimensions importantes permettent de distinguer le harcèlement des autres formes de comportement violent :

- le rapport de force entre la victime et l'auteur ou les auteurs ;
- la fréquence des violences ;
- la nature des agressions.

Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, il dépasse le cadre scolaire et affecte aussi les jeunes à travers le cyberharcèlement.

Un **protocole national de traitement des situations** est mis en place dans les établissements scolaires.

Il accompagne les personnels dans le traitement des situations d'**intimidation** ou de **harcèlement**, du signalement de la situation jusqu'à sa **résolution**, avec un **suivi** fin et traçable.

Le protocole articule notamment la méthode de la **préoccupation partagée**, avec le signalement des faits aux services départementaux et au procureur de la République lorsque cela est nécessaire.



## DANS LE LYCEE

Un protocole d'actions pour lutter contre le harcèlement a été mis en œuvre :

- une équipe ressource travaille autour des CPE afin de traiter rapidement toutes les situations signalées.
- les cas les plus graves sont pris en charge par l'équipe de direction
- des nombreux enseignants sont formés à la méthode de la préoccupation partagée et à la reconnaissance des signaux

Contact

[nah.0060002V@ac-nice.fr](mailto:nah.0060002V@ac-nice.fr)

